

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable
Initiant-e(-s) : Vincent Vouillamoz et consorts

Notre initiative demande que, dans les préavis qu'elle soumet au Conseil communal de Lausanne pour la construction ou la rénovation lourde de bâtiments, la Municipalité propose systématiquement de faire appel à une source d'énergie renouvelable pour alimenter les installations de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire, voire de froid.

L'intitulé du postulat paraît suffisamment explicite : la Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable. Avec l'ambition que l'action succède aux paroles, son sous-titre pourrait dire : promouvoir les énergies renouvelables c'est bien, y recourir soi-même c'est mieux. Dans la perspective de laisser aux générations futures des infrastructures publiques qui impactent le moins possible leur environnement, son objectif peut sembler ambitieux. Il nous apparaît cependant parfaitement en phase avec les prétentions du programme de législature de la Municipalité, lequel annonçait dès 2016 « une politique de rénovation et d'assainissement énergétique du patrimoine immobilier de la Ville de Lausanne, sur la base d'approches énergétiques et écologiques exemplaires ».

Répondant au postulat de Vincent Rossi, *Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale*, la Municipalité inscrivait en 2013 sa politique énergétique immobilière dans une démarche globale compatible avec sa conception de la « Société à 2000 Watts », en précisant qu'une telle politique permettait notamment de compenser la piètre qualité thermique de certains bâtiments par le soutien à la mobilité douce ou aux transports publics, ainsi que par les garanties de performance de l'électricité distribuée par les SiL. Depuis lors, nous ne comptons plus les projets immobiliers municipaux qui dérogent aux exigences légales minimales ou ceux qui recourent à une énergie fossile.

Désormais nous invitons la Municipalité à opter systématiquement pour la sobriété énergétique ainsi que pour des ressources à 100% renouvelables. Viser la neutralité carbone c'est bien, mais sans mesure concrète cela demeurera un objectif vain. Seules des actions déterminées permettront de créer cet avenir durable auquel aspirent les Lausannoises et les Lausannois.

Les alternatives renouvelables existent. Elles sont maîtrisées, efficaces et économiquement viables, par exemple les pompes à chaleur, le bois-énergie ou les capteurs solaires. Le programme "chauffezrenouvelable" de Suisse Energie détaille les avantages des systèmes de production de chaleur renouvelables. À notre avis, une politique ambitieuse pourrait également explorer les installations de stockage saisonnier, les grandes installations photovoltaïques avec autoconsommation ou le potentiel du lac largement inexploité à Lausanne.

La voie vers l'efficacité énergétique vise une diminution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂. Avant tout, les économies d'énergie doivent toujours être privilégiées et recherchées. Si le choix du vecteur énergétique devait se porter sur une énergie peu renouvelable ou fossile, moyennant un argumentaire objectif détaillé, la Municipalité devrait alors compenser ces besoins énergétiques par un apport au moins équivalent de ressources renouvelables sur le territoire communal.

Conseil communal de Lausanne

Recourir systématiquement aux énergies renouvelables offre aussi un formidable moyen de stimuler l'innovation. Et pour augmenter l'impact de cette politique 100% renouvelable, nous invitons également la Municipalité à la porter au sein des entités externes sur lesquelles elle exerce un contrôle majoritaire, tels que Beaulieu SA, SILL SA, CPCL, etc.

Nous relevons également la possibilité de recourir au contracting énergétique, par lequel les investissements pour la production d'énergie renouvelable peuvent être financés par des tiers, ainsi qu'aux contrats de performance énergétique, où ces investissements sont couverts par les économies d'énergie. En prenant en considération les frais d'étude et d'entretien que ces outils permettent d'épargner, ce type de partenariat peut aussi offrir une solution gagnante pour la Ville tant du point de vue énergétique que du point de vue financier.

À notre sens, la mise en œuvre de ce postulat dans les préavis municipaux portant sur un investissement immobilier devrait apparaître au chapitre sur la cohérence avec le développement durable. Nous attendons que la Municipalité y expose le type de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire, voire de froid, qui serait mis en œuvre, en détaillant les critères et l'analyse ayant conduit à cette proposition. Cette pratique permettrait de garantir l'exemplarité souhaitée par le Conseil communal en matière d'énergies renouvelables lorsqu'il serait appelé à octroyer des crédits.

Au vu de l'urgence des enjeux et en estimant que cette initiative ne vise qu'à proposer une mesure concrète en phase avec les attentes des Lausannoises et Lausannois ainsi qu'avec les objectifs de la Municipalité, nous souhaitons la lui renvoyer directement.

Conclusion :

La présente initiative demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de proposer systématiquement une source d'énergie renouvelable pour alimenter les installations de production de chaleur, d'eau chaude sanitaire, voire de froid, dans les préavis qu'elle soumet au Conseil communal pour la construction ou la rénovation lourde de bâtiments.

Si des contraintes techniques, patrimoniales ou financières démontrent l'impossibilité de recourir exclusivement aux énergies renouvelables, la Municipalité pourrait proposer alternativement une mesure de compensation équivalente sur le territoire communal, notamment en augmentant le taux d'énergie renouvelable qui alimente le CAD lausannois ou en installant des panneaux solaires.

Lausanne, le 10 mai 2020

L'initiant :
Vincent Vouillamoz



Cosignataires

Christiane Schaffer



José Martinho

